



Département du Jura

**Mairie de Mouchard**

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Présents :

Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU adjoints, Anne LE GUIRIEC, Sylvain GONI SAN MARTIN, Claudine MILLER, Jocelyne GENELETTI, Daniel FERNIOT, Michel ROCHET.

Absents excusés : Georges MONNIER donne pouvoir à Yves CHALUMEAU, Sandrine DEBRAND donne pouvoir à Audrey WEST-LAMY, Patricia BOIVIN, Benoit RATTE.

Absent : Patricia BOIVIN, Emilie DACLIN.

Audrey WEST-LAMY est nommée secrétaire.

L'ordre du jour est accepté.

le compte-rendu de la séance du 28 mars 2025 est adopté.

### **Délibération n° 37-2025 DPU Région BFC - SPL**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré,

- Décide à l'unanimité des présents de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente du terrain situé 67 rue de Strasbourg à Mouchard cadastré AD 293 appartenant à la Région Bourgogne Franche-Comté représentée par Mme Marie-Guite DUFAY.

### **Délibération n° 38-2025 DPU BOIVIN - COMTE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré,

- Décide à l'unanimité des présents de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente du terrain situé 6 rue de la Combe Bouton à Mouchard cadastré C 202 appartenant à M. BOIVIN Jérôme.

### **Délibération n° 39-2025 DPU SCI SOUS LES VIGNES – SCI NBB IMMO**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré,

- Décide à l'unanimité des présents de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente du terrain situé 5006 route de Cramans à Mouchard cadastré A 655 appartenant à la SCI SOUS LES VIGNES représentée par M. Georges MONNIER.

**Délibération n° 40-2025**  
**Demande de subvention à l'ANS (Agence Nationale du Sport)**

**Le Conseil Municipal,**

Vu ses délibérations prisent antérieurement pour l'opération citée en objet en date du :

- 6 septembre 2024 confiant au SIDEC du Jura la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de l'éclairage sportif des terrains d'honneur et d'entraînement,
- 19 novembre 2024 sollicitant les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental au titre de l'aide aux territoires et de la Fédération Française de Football au titre de la FAFA,

Considérant les études établies au stade avant-projet (AVP) par le SIDEC pour lesdits travaux portant leur montant estimatif toutes dépenses confondues à 110 500 € HT.

Considérant que ce projet de Travaux est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat (au titre de la DETR), de l'ANS (au titre du dispositif 5000 équipements génération 2024), du Conseil Départemental (au titre de l'aide aux territoires), du FAFA.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**Article 1 :** Approuve les études d'avant-projet établies par le maître d'œuvre et estimant le montant des travaux toutes dépenses confondues à 110 500 € HT,

**Article 2 :** Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur du taux maximum pouvant être accordé,

**Article 3 :** Sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre de l'aide aux territoires à hauteur du taux maximum pouvant être accordé,

**Article 4 :** Sollicite du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) une aide à hauteur du taux maximum pouvant être accordé,

**Article 5 :** Sollicite de l'ANS une subvention au titre du dispositif 5000 équipements génération 2024 une aide à hauteur du taux maximum pouvant être accordé,

**Article 6 :** S'engage à assurer le financement de cette opération, par financement interne et externe, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

**Article 7 :** Demande au SIDEC dans le cadre de la mission qui lui a été confiée (AMT) de constituer le dossier de consultation des entreprises (DCE) permettant de lancer la consultation en procédure adaptée,

**Article 8 :** Valide le plan de financement ci-joint,

**Article 9 :** Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le plan de financement annexé à la présente délibération.

Emilie DACLIN arrive à 19h11.

**Délibération n° 41-2025**  
**Composition du Conseil Communautaire du Val D'Amour**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 390191022-011 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour*

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 40 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Mont sous Vaudrey	1 302	4
Mouchard	1 094	4
Villers Farlay	649	2
Port Lesney	539	2
La Loye	537	2
Souvans	519	2
Cramans	517	2
Chamblay	423	2
La Vieille Loye	395	2
Vaudrey	351	2
Ounans	330	2
Chissey sur Loue	322	2
Montbarrey	306	1
Santans	275	1
Belmont	255	1
Ecleux	217	1
Pagnoz	217	1
Augerans	186	1
Bans	181	1
Champagne sur Loue	121	1
Chatelay	100	1
Villeneuve d'Aval	96	1
Germigney	77	1
Grange de Vaivre	45	1

Total des sièges répartis : 40

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

**Décide de fixer, à 40 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour, réparti comme suit :**

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Mont sous Vaudrey	1 302	4
Mouchard	1 094	4
Villers Farlay	649	2
Port Lesney	539	2
La Loye	537	2
Souvans	519	2
Cramans	517	2
Chamblay	423	2
La Vieille Loye	395	2
Vaudrey	351	2
Ounans	330	2
Chissey sur Loue	322	2
Montbarrey	306	1
Santans	275	1
Belmont	255	1
Ecleux	217	1
Pagnoz	217	1
Augerans	186	1
Bans	181	1
Champagne sur Loue	121	1
Chatelay	100	1
Villeneuve d'Aval	96	1
Germigney	77	1
Grange de Vaivre	45	1

## QUESTIONS DIVERSES – ANIMATIONS

- 17/05 a eu lieu une initiation badminton au gymnase
- 21/05 journée du fleurissement de la commune
- 24/05 aura lieu le Gravity Muscadien dans plusieurs lieux de la commune
- 24/05 la Communauté de Communes propose de faire visiter la nouvelle station d'épuration de Montbarrey, les inscriptions sont obligatoires.
- 31/05 la commune sera traversée par une centaine de motos
- 04/06 comme tous les ans, la Communauté de Communes organise une journée de séminaire pour ses agents. Tous les services seront fermés.
- 08/06 le Don du Sang organise une randonnée à Chamole afin de collecter des fonds pour l'association.
- 20 et 21/06 le MMA organise des portes ouvertes au gymnase
- 14/06 le Foyer Rural organise une fête de la musique au Champ de Foire

Audrey WEST-LAMY fait un résumé des différentes informations-animations réalisées ou à venir :

- 43 inscriptions pour la carte avantages jeunes
- la kermesse de l'école se déroulera un samedi de la fin juin au champ de foire
- la chasse aux œufs a connu un vrai succès, 36 enfants inscrits, tous satisfaits du parcours organisé.
- Le 18/04 une cérémonie menée par les écoles de mouchard s'est déroulée afin d'y planter un arbre de la laïcité au parc de jeux derrière l'église.

Mme le Maire a proposé d'encadrer les discours rédigés par les enfants dans la salle du conseil municipal et de les accueillir fin juin à la salle du conseil.

Jocelyne GENELETTI fait un retour sur la gestion des frelons à pattes jaunes :

Tous les mercredis depuis le 09/04, Jocelyne GENENLETTI, Yves CHALUMEAU et Mickaël des services techniques sont allés à différents endroits de la commune afin d'y installer 5 pièges et de les contrôler jusqu'au 14/05.

Ont été capturé :

- 36 frelons à pattes jaunes
- 80 frelons européens
- 4 capricornes (bêtes à cornes)
- 1 guêpe

Michel ROCHEZ rappelle que les capricornes ne sont pas des bêtes à cornes mais plutôt à grandes antennes.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous est pris avec un avocat concernant le sinistre du gymnase. La commune est pour le moment toujours dans l'attente de l'indemnisation de l'assurance des entreprises et la reprise des malfaçons.

Yves CHALUMEAU s'est rendu à l'assemblée générale de l'ADMR, il indique que l'association a des problèmes de recrutement, que de nouvelles dispositions vont être mises en place notamment la télésurveillance, que des bâtiments vont être réhabilités en résidence pour séniors sur Lons le Saunier.

Michel ROCHEZ demande si la Maison du bois va être raccordée au réseau de chaleur ?

Mme le Maire lui répond que non car cela ne serait pas rentable, il s'agit du même problème avec l'église et que les marchés ont été depuis quelques semaines déjà attribués.

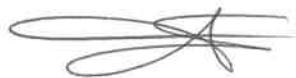
Le livre de M. AMET offert à la Mairie est présenté au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance  
Audrey WEST-LAMY



Le Maire  
Sandra HÄHLEN



**Délibération n° 42-2025**  
**Annule et remplace la délibération D 17-2025**

Lors de la séance du conseil municipal en date du 27/02/2025, une déclaration d'intention d'aliéner avait été étudiée. La décision du conseil municipal à ce moment-là était de ne pas préempter sur les parcelles suivantes : C 265 et C 267.

Il s'avère que la parcelle C 265 se situe en zone agricole et n'est donc pas soumise au droit de préemption urbain.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération uniquement pour la parcelle C 267.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité des présents de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente du terrain situé 13 rue de la tuilerie à Mouchard cadastré C 267 appartenant à Mme BROCHET, représentée par Me ARMAND.

**JURY D'ASSISES**

Comme chaque année, le conseil municipal doit procéder à la désignation après tirage au sort sur la liste électorale, de 3 personnes pour faire partie de la liste préparatoire du jury d'assises 2026. Le tirage au sort a désigné Mme MONNET Christine, Mme ANDRE Nadine et Mme VUILLEMOZ Marie-Laure.

**QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS**

- Un courrier rédigé par les parents d'élèves a été adressé au conseil municipal afin de demander la rénovation des volets de l'école primaire.

Mme Le Maire est allée rencontrer la Directrice afin de proposer des solutions temporaires. En effet, pour cette année l'enveloppe de subvention est clôturée. De plus, elle précise qu'une réflexion est nécessaire car le bâtiment devrait faire l'objet d'une rénovation complète.

Les volets sont donc en rénovation aux ateliers des services techniques.

- Mme le maire informe le conseil municipal que peu de candidatures ont été adressées à la Mairie concernant les jobs d'été et que pour la plupart il s'agit de candidats non majeurs ou à peine et non titulaire du permis.

Une relance a été faite sur nos supports de communication.

Pour le moment seul Enzo HÄHLEN correspond aux critères de recherche.

- Au 1<sup>er</sup> Juin l'équipe des services techniques sera complétée avec l'arrivée de Sébastien MAUGAIN

- Le 25 et 26 Octobre 2025 aura lieu un salon de l'habitat au gymnase de mouchard

- Mme Le Maire a pris un arrêté de police générale du Maire portant sur la démolition d'une terrasse en bois au niveau de l'immeuble sis 1 rue du Square Alixant relatif au litige opposant Mmes BORNE et SALES.

- Mme Le Maire a dû gérer plusieurs situations relatives aux décès de personnes domiciliées à Mouchard n'ayant pas ou peu de relations familiales.

Ceci impliquant d'entreprendre des recherches afin de retrouver les membres de la famille pour préparer les obsèques.